JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7336004901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7336004901

Cette annonce a été mise en ligne le **22 juillet 2023** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

OFFICE NOTARIAL DES SABLES D'AUGE Notaire

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Alexandra COLY, Notaire associée au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée "OFFICE NOTARIAL DES SABLES D'AUGE", dont le siège est à DOZULÉ (14430), 10 Bis Faubourg du Pont Mousse, et titulaire d'un Office Notarial à la résidence de TROARN (14670), 2 rue de l'Avenir, le 20 juillet 2023, il résulte que Monsieur Gilles Marcel Pierre THÉRIN, né à VILLEDIEU LES POELES (50800), le 2 mars 1951, de nationalité française et Madame Francine Simonne Eugénie MARGUERITTE, née à LONGRAYE (14250), le 19 décembre 1949, de nationalité française, demeurant ensemble à ARGENCES (14370), 167 cote de Saint Eustache, mariés à la mairie de CAEN (14000), le 28 décembre 1974 sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de communauté au survivant en cas de décès de l'un d'eux (conformément aux dispositions de l'article 1524 alinéa 1er du code civil), tel qu'il est établi par l'article 1526 du code civil. Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Maître Alexandra COLY, notaire à TROARN (14670), 2 rue de l'Avenir.

Maître Alexandra COLY

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex